

## NÉCROLOGIE

### Un triste début de saison...

**L**a chasse en Côte-d'Or est en deuil. C'est à la mi-septembre, qu'Yves Coquillot a été victime d'un arrêt cardiaque sur la voie publique, et n'a pu, hélas, être réanimé.

Âgé de 61 ans, il venait de prendre sa retraite après une longue carrière dans la fonction publique, essentiellement à la Ville de Dijon. Passionné de chasse au grand gibier qu'il pratiquait surtout en Côte-d'Or, il a rapidement rejoint l'Association nationale des chasseurs de grand gibier, et après en avoir été secrétaire national, il occupait la place de vice-président. Il se passionnait pour le suivi de la réglementation et de la législation de la chasse en France, et régulièrement il écrivait des articles dans « Grande Faune/Chasse Gestion » l'organe officiel de l'ANCGG. Du fait également d'habiter en



Yves faisait appel aux conducteurs de chien de sang. Son dernier sanglier retrouvé par son ami Marc Voinson et Rimmel.



Côte-d'Or, grand département pour le cerf, il se passionna pour la cotation des trophées, et rejoignit la petite équipe de passionnés de « l'Association de mensurations » : Robert Marichal et Hubert Le Franc du service technique FDC 21, afin d'œuvrer à l'homologation des trophées, comme par exemple, à l'exposition annuelle du département où

le travail ne manque pas ! Tout récemment, il avait, du fait de sa passion pour l'informatique, développé avec quelques-uns, l'enregistrement informatisé des cotations de trophées. Nous présentons à son épouse Andrée, à ses enfants, dont Frédéric qui pratiquait la chasse avec son père (il en était très fier) nos sincères condoléances.

## UNUCR

### Perte de deux "chiens au sang" expérimentés

Daniel Pouhin a perdu sa chienne Ida après une longue carrière de « chien de sang » et Fabrice Guillet a subi le même sort. Rustine a laissé sa vie dans un ferme tumultueux au milieu des buis et au bout d'une recherche étalée sur deux jours. Nous pouvons tous remercier ces conducteurs qui avec leurs chiens ont passé de nombreuses années au service de la recherche du gibier blessé en allant toujours jusqu'au bout.

**En 2007, 377 personnes ont demandé un dossier, 229 l'ont retourné, 199 se sont présentées à l'examen et 169 ont réussi l'examen complet. Il apparaît donc une flagrante érosion entre l'envie et la possibilité. La grande majorité des candidats est scolarisée, ce qui gêne énormément leur participation aux séances de formation, malgré un effort important pour organiser les formations le mercredi. Les autres fédérations connaissent également les mêmes soucis, mais l'inspecteur de l'ONCFS ne peut pas voir tous les candidats uniquement le mercredi. Le problème reste donc à résoudre...**

## RÉSULTATS DES EXAMENS

### Permis de chasser en Côte-d'Or

#### SÉANCES THÉORIQUES

Année	Nombre de séances	Inscrits	Présents	Absents	Reçus	Ajournés	Éliminés	% réussite	% échec
2007	8	223	211	12	193	14	3	90,47 %	9,53 %
2006	12	280	265	15	218	43	4	81,88 %	18,12 %
2005	12	297	277	20	209	55	13	75,93 %	24,07 %
2004	10	270	252	18	188	60	9	74,89 %	23,70 %

#### SÉANCES PRATIQUES

Année	Nombre de jours	Inscrits	Présents	Absents	Reçus	Ajournés	Éliminés	% réussite	% échec
2007	15 jours 1/2	214	206	8	188	3	15	91,26 %	8,74 %
2006	18 jours 1/2	271	263	8	225	11	27	86,53 %	13,47 %
2005	17 jours	255	244	11	211	6	27	86,47 %	13,53 %
2004	18 jours 1/2	213	209	4	169	40	36	82,26 %	19,31 %

## LÉGISLATION

## Schéma départemental de gestion cynégétique

Depuis la Loi chasse du 26 juillet 2000, qui a instauré le SDGC, les textes juridiques relatifs à ce schéma ont été successivement modifiés par deux autres lois: la loi du 30 juillet 2003, relative à la chasse et la loi sur le développement des territoires ruraux (Loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005). C'est l'article L.425-1, qui définit le SDGC.

## ART. L. 425-1.

Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdé-

partementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier mentionné à l'article L.112-1 du Code rural ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats mentionnées à l'article L.414-8 du présent code. Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment sa compatibilité avec les principes énoncés à l'article



Sandra Urbaniak.

L.420-1 et les dispositions de l'article L.425-4.

En Côte-d'Or, la partie état des lieux, a été réalisée par la société ecotone en 2004. Par la suite, une première étude a été menée par les étudiants de l'Enesad sous le contrôle de Fabrice Aubert (voir *Chasseurs de l'Est*, mars 2007).

Depuis le mois de septembre, Sandra Urbaniak a été recrutée pour finaliser et mettre en forme ce schéma. Après avoir travaillé avec les différentes commissions de la FDC 21, Sandra a organisé une première réunion le 8 novembre avec toutes les parties prenantes soit:

- ◆ CRPF
- ◆ DDAF
- ◆ Diren
- ◆ FDC21
- ◆ FDSEA
- ◆ ONF
- ◆ ONCFS
- ◆ Syndicat de la propriété agricole
- ◆ Syndicats des propriétaires forestiers

Le travail étant considérable, une deuxième réunion est prévue le 22 novembre. À la fin de ces réunions, le projet sera soumis au préfet pour validation.



## Enquête 2005-2006 : les animaux et la tuberculose

127 animaux analysés :

- ◆ 22 sangliers (GIC de la vallée de l'Ouche)
- ◆ 25 cerfs (GIC de la vallée de l'Ouche)
- ◆ 19 cerfs (GIC des Hautes-Côtes)
- ◆ 21 chevreuils (GIC de la vallée de l'Ouche)
- ◆ 19 carnivores (GIC de la vallée

de l'Ouche)

- ◆ 10 sangliers (secteur Venarey-Vitteaux)
  - ◆ 11 cerfs (secteur Venarey-Vitteaux)
- Tous les résultats sont négatifs. Cette enquête fait suite à la découverte d'une biche à Chateaufort-en-Auxois en 2003, d'un sanglier à Montoillot en 2003 et d'un sanglier à Labussière-sur-Ouche en 2004, tous trois porteurs

de *Mycobacterium bovis*. Depuis 2003, un programme de recherche est mis en place par la DDSV et les sociétés de chasse du secteur sont invitées à déposer les dépouilles des animaux dans des bacs vidés régulièrement par une société spécialisée (collecte financée par la FDC 21 et le conseil général).

Source : DDSV21 - Juin 2007